

La persistance de l'iniquité dans l'attribution des médailles...

Nous avons eu l'occasion de vous faire connaître notre analyse de la situation des décorations de policiers en pointant la forte et habituelle disparité d'attribution entre les deux forces de la sécurité intérieure, systématiquement au profit des gendarmes.

(voir l'article dans la revue de février 2018).

En dépit des promesses de notre Ministre de tutelle de faire son possible pour remédier à cette situation, force est de constater que rien n'a encore changé.

Les derniers chiffres issus d'un recensement effectué par notre administration restent têtus :

En 2018 comme avant, **les gendarmes restent encore outrageusement privilégiés**, conservant même une part majoritaire dans l'attribution des médailles de la sécurité intérieure (MSI), pourtant à la main exclusive du Ministre de l'Intérieur.

Nous continuons à défendre le retour à une équité entre les deux composantes des forces de la sécurité intérieure.

Face à l'inertie de notre propre institution et en dépit de la promesse de faire cesser cette disparité que nous a renouvelée le Ministre le 6 septembre dernier, nous avons

demandé un entretien au grand chancelier de la légion d'honneur,

le **général d'armée Benoît PUGA**, ancien chef d'Etat Major du Président de la République, en espérant qu'il fasse droit à notre demande de prise en compte d'une simple réalité :

rien ne justifie la discrimination durable à l'égard des policiers, personnels affectés dans les zones urbaines les plus dangereuses du territoire et traitant plus des 3/4 des actes de délinquance, qui bénéficient encore et toujours d'une moindre reconnaissance républicaine que leurs homologues gendarmes qui exercent en zone rurale, par essence moins sensible.

Nous vous tiendrons informés du résultat de cet entretien avec le Grand Chancelier si ce dernier consent à recevoir une organisation qui dénonce un mode de fonctionnement très largement suranné...

Les chiffres officiels de la discrimination policière



LH



ONM



MSI

Promotions	2016	2017	2018	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Police	41	39	26	51	54	45	503	567	501
Gendarmerie incluant réservistes	130	117	146	411	381	114	575	614	518
Ratio GN	76%	75%	85%	89%	88%	72%	53%	52%	51%
Attributions GN	X 3,2	X 3	X 5,6	X 8	X 7	X 2,5			

NB: 2018, hors promotions de novembre (pour mémoire, 226 GN contre 26 PN en nov.2017)

Les décorations dans la Police nationale

Vous avez été très nombreux à réagir au récent FLASH INFO récapitulant brièvement l'état de l'attribution des décorations aux policiers récompensés pour « une action exceptionnelle ou un dévouement particulièrement méritoire ».

Force est de constater qu'en dépit de l'affichage d'un traitement volumétrique conséquent de dossiers de propositions, la concrétisation du nombre de policiers promus aux ordres nationaux reste année après année d'une faiblesse inacceptable au regard de la disproportion existante en faveur de nos homologues de la Gendarmerie Nationale.

Ce phénomène n'est malheureusement pas une nouveauté. Nous avons eu l'occasion de l'écrire à maintes reprises et avons encore récemment appelé l'attention de notre Ministre de tutelle sur cette disproportion inique qui perdure au sein des forces de sécurité, comme sur le besoin impérieux d'améliorer la manière dont les policiers sont publiquement et symboliquement considérés par l'administration, et à travers eux, la valeur reconnue par la Nation à l'action des services de Police.

La nécessaire augmentation du quota d'attribution d'ordres nationaux (LH et ONM) aux policiers

Le flash DGPN livre les données chiffrées 2016/2017 de toutes les décorations. Cependant, une attention particulière doit être portée aux 2 ordres nationaux qui consacrent pour les citoyens la juste reconnaissance de la République de leur engagement. Cette reconnaissance pour les policiers ne doit pas s'exprimer ponctuellement et accessoirement lors d'événements majeurs dramatiques mais principalement au titre de l'exercice de leurs missions au quotidien qui révèlent leur implication au service du pays ou qui les exposent au danger chaque jour.

... La persistance d'un traitement inéquitable

La marge de progression en la matière reste considérable...

La médaille de la Sécurité Intérieure (MSI)

La médaille de la Sécurité Intérieure, mise en place en 2012 pour « mieux reconnaître le mérite des policiers » et ainsi de rééquilibrer l'attribution de décorations en leur faveur, ne leur a pas pour autant été dédiée en priorité.

A l'examen des récipiendaires de 2013 à 2015, les gendarmes ont bénéficié d'une nette surreprésentation au regard de la volumétrie de leurs effectifs (en particulier pour la médaille d'or).

Cette situation a évolué ces dernières années mais du seul fait de reconnaissances ponctuelles et légitimes pour les personnels impliqués dans la lutte contre le terrorisme ou ayant exercé dans les conditions dramatiques des attentats.

La médaille d'honneur de la Police Nationale (MHPN)

Les attributions de ces médailles constituent la très grande majorité des dossiers traités (6.560 sur les « plus de 7.000 »).

Ces décorations, décernées après 20 et 35 années de service (de façon quasi-automatique sauf à avoir commis des fautes lourdes au cours de sa carrière) sont l'équivalent de la « médaille du travail » dans toute profession.

Nous restons dans l'attente d'une concrétisation en 2018 de la prise en compte par notre Ministre du besoin de mettre un terme au décalage d'affichage de la reconnaissance publique de la valeur professionnelle qui persiste entre policiers et gendarmes.

POLICE												GENDARMERIE (compas les anciens)											
HOMME						FEMME						TOTAL											
PROMOTIONS	Grand Officier	Commandeur	Officier	Chevalier	Grand Officier	Commandeur	Officier	Chevalier	TOTAL	Grand Officier	Commandeur	Officier	Chevalier	Grand Officier	Commandeur	Officier	Chevalier						
LEÇON D'HOMME																							
0 promotion, 0																							